L'Ecole n°274

14 janvier 2011 ISSN n°12410233

Journal du SNUipp Paris - FSU

tu enseignes
il enseigne
nous enseignons
vous enseignez

ils suppriment !

- 8967 enseignants des écoles
+ 9000 élèves attendus

Paris
- 25
administratif

Paris
- 27
2nd degré

Rased
remplacements
dans l'oeil du cyclone

Paris
- 77
1er degré

Tous en action !

Première étape, journée nationale du samedi 22 janvier

manifestation 14h30 Luxembourg

Carte scolaire 2011
Le budget et ses conséquences dans les écoles parisiennes (p11 à 14)

Travail enseignant
Lutter contre la dégradation des conditions d'exercice (p16)

Le Président des riches
interview de Monique et Michel Pinçon-Charlot (p18)

L'Ecole n°274

Journal du SNUipp Paris - FSU

au sommaire

p. 4 **Rythmes scolaires** un débat écran de fumée

p. 5 **Evaluation des compétences** quels enjeux ?

p. 6 **Mobilisation retraites** un mouvement social inédit

p. 7 **Services publics** nécessaire mobilisation

p. 10 **Evaluation des enseignants** du mérite à la gestion managériale ?

p. 11 à 14 **Carte scolaire 2011** dossier spécial du SNUipp

p. 16 **Travail enseignant** lutter contre la dégradation des conditions d'exercice

p. 18 **Président des riches** décryptage d'une oligarchie

p. 21 **Loppsi 2** nouvelle loi liberticide

p. 22 **Carrière** opérations administratives du 2e trimestre

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille

75020 Paris

01 44 62 70 01

snu75@snuipp.fr

http://75.snuipp.fr

Tous ensemble imposons d'autres choix

Depuis des années et plus particulièrement depuis la « réforme Darcos » de l'école primaire, les Ministres successifs démantèlent pièce par pièce le service public d'éducation. Un seul objectif : les coupes sombres budgétaires, au détriment des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions d'enseignement des professeurs. Une seule justification : le dogme libéral de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Nombreuses suppressions de postes de Rased en 2009, suppression de la formation initiale en 2010… Cette année, ce sont 77 postes que l'académie est appelée à supprimer dans les écoles parisiennes ce qui ne peut qu'entraîner une nouvelle dégradation. D'ores et déjà l'IA envisage la baisse d'une trentaine de postes de remplaçants, une nouvelle remise en cause des Rased avec une trentaine de postes supprimés tout cela sans compter l'augmentation du nombre d'élèves dans des classes déjà très chargées…

Cette vision de l'école est contraire à la vision progressiste et ambitieuse que portent le SNUipp et la FSU. Il n'y a pas de fatalité, une autre école est possible. Parents enseignants, restons mobilisés ! La journée d'action nationale du 22 janvier à l'appel du « collectif des 25 » appelle des suites rapides pouvant aller jusqu'à une grève et une manifestation nationale pour dénoncer la saignée budgétaire imposée par le gouvernement et revendiquer d'autres moyens pour l'école publique.

Plus largement, c'est l'avenir de l'ensemble des services publics qui est en jeu. Leur casse orchestrée par le gouvernement aura pour conséquence le renforcement des inégalités sociales. Comme pour la réforme du système de retraite, nous sommes une fois de plus confrontés à un choix de société.

Comme ils l'ont été lors du dernier mouvement social, sur la question du budget, le SNUipp et la FSU restent à l'offensive. Inversons la logique, une société plus juste et plus solidaire avec des services publics de qualité est indispensable. Ensemble, restons mobilisés !

Jérôme Lambert
secrétaire départemental du SNUipp-FSU Paris

L'Ecole journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 274 du 14 janvier 2011
CPPAP n°0510 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €
Directeur de publication : Nicolas Wallet
Ce numéro a été entièrement réalisé et maquetté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.
Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Rythmes scolaires
un débat écran de fumée des réformes régressives

La neige avait bon dos mercredi 8 décembre pour expliquer le peu de présence au « débat » sur les rythmes scolaires organisé par le Recteur de Paris. Il faut dire que la première table ronde intitulée *«les rythmes scolaires et l'élève»* était à la hauteur de l'indigence gouvernementale. En deux interventions, le député UMP Jean François Lamour explique que *«la semaine de 4 jours, c'est la faute de la ville de Paris»* tout en insistant sur le fait qu'il n'avait *«aucune proposition»* et qu'il ne fallait pas plus d'enseignants mais plus *«d'intervenants»*. Petite touche finale à son exposé de haute volée, les difficultés de l'école *«c'est la faute au conservatisme des syndicats»* !
D'autres interventions se sont succédées. Un enseignant a relaté l'expérimentation en cours dans son collège, mais celle-ci ayant débutée en septembre aucune analyse ne pouvait en être tirée... Un lycéen égaré a ensuite expliqué ses difficultés à se lever le matin… Enfin, clou de la table ronde, l'intervention de celui qu'on présente comme spécialiste en chronobiologie… de la mouche drosophile… expliquant qu'il ne savait pas ce qu'il faisait dans cette réunion, n'ayant aucune compétence sur le rythme biologique de l'enfant !
À ce stade, si l'on met de côté les interventions des représentants de parents d'élèves, on se demande si l'académie se moque ouvertement du monde ou s'il ne s'agit que d'incompétence !

Dans le peu de temps qu'il a été imparti à la FSU pour s'exprimer, le représentant de la FSU avec ses syndicats concernés (SNUipp, SNES, SNEP, SNUEP), a tenu à rappeler que la fédération n'était pas dupe de la tenue de ce débat. Il sert au mieux d'écran de fumée devant les réformes régressives de ces dernières années, mais risque surtout de conduire à de nouvelles dégradations (suppressions de postes, conditions de travail dégradées, hausse du temps de travail…). La FSU a dénoncé l'idée sous-jacente à ce débat qu'il faudrait *«moins d'école»* en se concentrant le matin sur les disciplines *«fondamentales»* et en créant une hiérarchisation des disciplines qui pourrait conduire à en *«externaliser»* certaines (éducation physique et sportive, arts visuels…).

Pour la FSU, s'il existe certaines difficultés objectives, les rythmes ne sont qu'un élément du débat sur la réussite des jeunes. Trois éléments fondamentaux doivent être mis en avant : les contenus d'enseignement en lien avec les objectifs de formation initiale, les conditions de travail au sein de la classe (effectifs, types d'activités, alternance grands groupes/petits groupes) et l'articulation entre le travail dans et hors la classe.

Il est tout aussi nécessaire de parler de la qualité des locaux, de la restauration scolaire, de l'encadrement éducatif, de la formation des enseignants, de dénoncer les réductions budgétaires et les suppressions de postes.
La FSU souhaite que la conférence nationale sur les rythmes scolaires réaffirme comme première priorité la réussite de TOUS les élèves et pas seulement de certains. Elle souhaite également que ce soit l'occasion d'entendre les personnels dans leurs revendications de meilleures conditions de travail et de meilleure formation à leurs métiers.
Il n'y aura pas de bonne proposition d'évolution de l'organisation de l'école qui se ferait au détriment des personnels.

Nicolas Wallet

Dire stop à la précarité
dans la fonction publique jeudi 20 janvier

Un processus de négociations sur la situation des agents non-titulaires dans la fonction publique a été engagé par le ministère depuis le mois de juin 2010 à la demande des organisations syndicales. Des négociations sont prévues à partir du 11 janvier.
Les non titulaires sont plus d'un million dans la fonction publique, dont 57 000 emplois aidés et 17 000 aides éducateurs dans les écoles, mais les emplois aidés sont actuellement exclus de la négociation. Par contre, le ministère propose un nouveau type de contrat précaire, le « contrat de projet », qui a contribué au démantèlement de l'archéologie préventive. Dans ce contrat, la mission est déterminée mais pas la durée qui reste à discrétion de l'employeur, renforçant ainsi la précarité du salarié.
Dans ces négociations, le SNUipp-FSU exigera à la fois de réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés actuels et la création de postes statutaires et pérennes qui correspondent aux missions des EVS et AE (aide administrative à la direction d'école et aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap).
De son côté, le ministère de l'éducation propose un contrat unique de non-titulaire à la fois dans le second degré, où il mettrait fin aux vacataires, mais également dans le premier degré, où seule la Seine-Saint-Denis, pour l'instant, a eu le "privilège" d'en recruter. La possibilité de masters en alternance où les étudiants seraient amenés à faire des remplacements est également avancée par le ministère.

Pour peser sur l'issue de ces négociations et dire « stop » à la précarité dans la fonction publique, la FSU, la CGT et Solidaires appellent les personnels à se mobiliser jeudi 20 janvier. A Paris, le rendez-vous est à 12h15 à Jussieu avec des prises de parole avant de partir en manifestation à la préfecture boulevard Morland.

Evaluations des compétences
quels enjeux ?

L'évaluation des modification des programmes, des contenus, des méthodes pédagogiques... est devenue la règle sur laquelle se fonde tout enseignement. L'approche par compétence s'y taille la part belle.

Se bornant aux seules compétences des élèves en français et en mathématiques, à l'image des nouveaux programmes, des sept piliers et des paliers du socle commun, les outils d'évaluations ministériels laissent de côté la transversalité des apprentissages, des connaissances et des savoirs. Constitués dès la maternelle, livret et évaluation redéfinissent les apprentissages en termes de compétences. L'approche par compétence est présentée comme une nouvelle pédagogie, elle permettrait de remédier à l'échec scolaire. La réalité est tout autre. D'une part, parce que la notion de compétence prend son origine dans le monde de l'entreprise. Ainsi le rapport de l'OCDE de 2001 conseillait d'adapter les programmes scolaires dans la mesure où *"les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous (les élèves) devaient aller loin"*. Et d'autre part, les résultats tendent à entrer de plus en plus dans les critères d'attribution de moyens : répartition des RASED, aides-éducateurs, crédits divers, voire postes d'enseignants...

L'accès aux savoirs ne constitue plus un objectif d'enseignement. *"Ils sont relégués au rang d'instruments devant servir au développement des compétences"*. L'approche par compétence est en réalité la négation des travaux de Piaget et de Vygotski. Les évaluations et les livrets sont un déni de la pédagogie, *"c'est une erreur de croire que la pédagogie est une science de l'enfant et non pas de l'homme"* disait J. Korczak

Dans la pédagogie constructiviste, le savoir constitue le but même de l'apprentissage. L'activité de l'élève est le moyen de le faire accéder au savoir. Avec les compétences *"le savoir n'est qu'un outil, un accessoire dont on peut occasionnellement avoir besoin pour réaliser une tâche"*. Ce qui est alors évalué est la réussite à un exercice, la réponse à une question fermée, en bref l'efficacité d'un conditionnement… Ce qui ôte toute possibilité pour les enseignant-es d'analyser les raisons des échecs des élèves, donc encore moins de mettre en place les moyens d'y remédier.

L'approche par compétences et l'évaluation de celles-ci ont un contenu idéologique important Si ces dernières semaines, des voix se sont élevées pour remettre en cause le système de notation des élèves, en particulier à l'école primaire, accusé d'accentuer l'échec scolaire au lieu de mettre en confiance et valoriser, cette interpellation, certes positive, n'est pas suffisante. Les livrets ou évaluation de(s) compétences n'en contiennent pas, mais leurs résultats permettent à nos détracteurs de rendre responsables les élèves qui ne *"travaillent pas"*, leurs parents, les enseignant-es qui ne *"respectent"* pas les nouvelles missions qui leur sont assignées, transformant aux yeux de tous, les victimes en coupables. Alors qu'ils préparent les élèves à une employabilité future et à une individualisation dans laquelle le tri social sera fait au plus tôt. Le but étant d'exercer des pressions *"pour que l'on utilise mieux l'enseignement au service de la compétitivité des entreprises"*.

Sylviane Charles

Baisse des candidats au concours PE

Ils étaient 18 000 à participer aux épreuves écrites cet automne, contre près de 35 000 l'an passé. À Paris, seuls 342 candidats se sont présenté pour 61 places au concours. On ne peut s'empêcher de lier cette baisse du nombre de candidats aux conditions actuelles de la "formation" initiale des enseignants, et surtout de la baisse drastique du nombre de place aux concours.

Le zèle des recteurs récompensé

Pour la première fois cette année, les recteurs d'académie vont recevoir une prime au mérite, en fonction de *"la réalisation des objectifs"* qui leur seront assignés... c'est à dire en fonction de leur capacité à démanteler le service public d'éducation. Cynisme absolu de la part du Ministère !

Selon un décret et un arrêté publiés en novembre au journal officiel, leur prime comporte, à partir de cette année scolaire, deux volets : une part fixe de 15200 euros, et une "part variable" dont le montant pourra aller jusqu'à 45 % de la part fixe, soit de 0 à 6840 euros. Au total, un recteur pourra avoir jusqu'à 22000 euros de prime.

Salaires en baisse dans la fonction publique

Depuis la rentrée de janvier, les salaires des fonctionnaires sont en baisse. Après l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,5% en juillet, le gouvernement a décrété le gel et la fin de toute hausse, même minime. Dans le même temps, la réforme des retraites a acté une augmentation de la cotisation des agents du secteur public. Depuis le 1er janvier, elle est ainsi passée de 7,85% du traitement brut à 8,12%, entraînant donc une baisse du salaire net. Une baisse qui va aggraver davantage la situation, la récente note de l'Insee montre que, en dehors des promotions et des avancements, le salaire moyen dans la fonction publique a diminué de 0,6% en euros constants de 2007 à 2008. Touche finale à cette dégradation, suite aux déremboursement de soins et de médicaments induits par les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2011, la Mgen augmente sa cotisation de 2,7% à 2,8%. Plus que jamais, la FSU demande une hausse immédiate de 9% du point d'indice et l'octroi de 50 points pour l'ensemble des fonctionnaires pour stopper l'hémorragie salariale.

Mobilisation contre la loi retraites

premier bilan d'un mouvement social inédit

Le mouvement social de cet automne sur les retraites est inédit. Si, au final, le gouvernement a imposé son projet initial, habillé de quelques concessions mineures, qui dégradera fortement le système de retraites après les réformes de 2003 et 1993, la mobilisation des salariés a été exceptionnelle. Elle montre que les possibilités de construire un rapport de force et des mobilisations massives sont réelles et marquera les rapports sociaux sur le long terme.

Des millions dans la rue

Pour la première fois, la rentrée scolaire s'est doublée d'une rentrée sociale d'une ampleur inégalée. Huit journées de mobilisations, des centaines de cortèges dans tout le pays, des millions de manifestants, dépassant même l'ampleur de 1968… En parallèle, des actions de blocage et de grève reconductibles se sont développées, notamment chez les raffineurs, les cheminots et les éboueurs. L'éducation n'a pas été en reste avec plus de 80% des enseignants des écoles ayant participé à au moins une journée de grève bien que les tentatives de reconduction de la grève, à Paris comme dans la moitié des départements, n'aient pas entraînées une partie significative des personnels.

Un soutien grandissant de l'opinion

Une forte mobilisation avec un nombre croissant de manifestants rassemblant des lycéens aux retraités, une intersyndicale nationale rythmant le mouvement avec une volonté de maintenir l'unité, des sondages montrant un soutien grandissant de l'opinion publique… La lame de fond populaire a été très forte entraînant une profonde crise sociale et politique qui a mis en difficulté le gouvernement.

Pas d'extension de la grève

Pourtant, l'extension de la grève débouchant sur sa généralisation et le blocage du pays n'a pas eu lieu. L'unité syndicale nationale a permis la forte ampleur de la mobilisation, mais a eu aussi un effet limitant. L'exigence d'unité a restreint les propositions d'action de l'intersyndicale nationale, même si en son sein des organisations, dont la FSU, militaient pour un appel à la généralisation des grèves pour faire céder le gouvernement.

Une barre très haute

Un tel appel aurait été nécessaire dans un contexte où de multiples facteurs rendent difficile les possibilités des salariés de se mettre en grève comme les spécificités des petites entreprises, la hausse de la précarité, la faible syndicalisation, les conséquences de la crise avec la baisse du pouvoir d'achat des salariés… Le matraquage idéologique libéral visant à faire croire à l'absence d'alternative crédible et à large échelle sur les financements (1) a également pesé. Mais surtout, au vu de l'engagement personnel du président dans cette réforme, pour gagner, il fallait faire chuter Sarkozy ! Une barre qui a semblé trop haute pour beaucoup ce qui a renforcé les hésitations légitimes de chacun, aucun secteur ne voulant partir « sans les autres » limitant ainsi les possibilités d'extension de la grève.

Projet de société et partage des richesses

Ce mouvement exceptionnel s'inscrit dans la suite d'une séquence de mobilisation débutée avec la crise de 2008, qui a mis à jour les ressorts réels du système économique et son injustice tandis que le rejet de la politique gouvernementale, éclaboussée par des scandales politico-financiers, n'a fait que croître. Derrière ce dossier emblématique des retraites, des questions plus globales de projet de société et de partage des richesses sont posées. Portant ces mêmes enjeux de justice sociale et de solidarités, d'autres réformes se profilent comme la fiscalité ou la dépendance. Le mouvement social a de beaux jours devant lui, de nombreux combats l'attendent.

Arnaud Malaisé

(1) Depuis 1980, la répartition de la valeur ajoutée, c'est à dire la richesse créée, a évolué au détriment des salaires. L'ensemble salaires nets et cotisations sociales en représentaient 73,9% contre seulement 65,1% en 2008 selon l'Insee. Cette répartition s'est déportée vers les profits, tant les dividendes nets en progression de 5,3 points que le profit disponible avec 3,5 points. Infléchir cette répartition en faveur de l'ensemble des revenus des salariés permettrait ainsi une augmentation indolore des cotisations sociales nécessaire au financement des retraites.

Retraites, quels changements ? Réunion d'information syndicale mercredi 26 janvier

de 9h30 à 12h30 (Bourse du travail, M° République)

Après le passage en force gouvernemental sur la réforme des retraites, le SNUipp-FSU organise une réunion d'information syndicale faisant le point sur les droits à pension des enseignants.

Services publics, protection sociale
une nécessaire mobilisation

Protection sociale, services publics… les « spécificités françaises » ont représenté un atout très fort face à la crise économique mondiale ; même le président de la République a été forcé de le reconnaître. Pourtant, à l'opposé de toute logique, il n'a de cesse de les attaquer mettant à mal les solidarités. Après les retraites, c'est au tour de la sécurité sociale de subir des restrictions très lourdes ainsi que la mise en œuvre d'un fonctionnement dans les hôpitaux qui privilégie la rentabilité à court terme au service du public. Le prochain chantier à venir est celui de la dépendance pour lequel N. Sarkozy semble privilégier à ce jour une assurance privée obligatoire au lieu d'un rattachement à la sécurité sociale.
En parallèle, le massacre de l'ensemble des services publics est en route avec une RGPP (révision générale des politiques publiques) qui, sous couvert de réorganisation, met en oeuvre le non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux et désorganise de fait le service du public. La pagaille liée à la neige illustre les conséquences des suppressions massives de poste dans les DDE.

Ce qui n'a pas empêché le gouvernement d'annoncer mi-décembre que ce non renouvellement serait également mis en œuvre pour les opérateurs publics tels que Météo France ou Pôle emploi. On ne doute pas que la situation des chômeurs s'améliore avec la mise en œuvre d'une telle politique à Pôle emploi !
Dans les écoles, c'est au quotidien que se conjuguent les difficultés : disparition de la formation, remplacements non assurés, hausse des effectifs, fin des Rased… autant d'éléments qui ont un impact sur la réussites des jeunes et en particulier des plus fragiles.
A l'instar d'autres pays européens, le gouvernement met en oeuvre une politique d'austérité allant à l'encontre des besoins des populations et risque d'entraîner une nouvelle baisse de l'activité économique et un accroissement du chômage. À l'opposé de cette politique qui fait suite aux cadeaux faits aux plus riches, il est nécessaire d'investir dans l'emploi, les salaires, les services publics, la protection sociale… Il est nécessaire aussi au niveau européen de lutter contre le dumping social ou la spéculation, de garantir la solidarité entre les Etats.

C'est sur ces thèmes que la FSU, avec d'autres, entend continuer à mobiliser. Pour peser sur les politiques nationales et européennes. Tous ensemble !

Nicolas Wallet

Fiers du service public campagne de la FSU

Depuis décembre, la FSU a lancé une campagne d'un genre nouveau : elle appelle chacun à témoigner sur une page Facebook pour dire son attachement au service public ou sa fierté d'en faire partie.
Le service public, ce sont des femmes et des hommes fiers de ce qu'ils font et qui aimeraient pouvoir continuer à bien le faire !
Leur employeur, le gouvernement actuel à travers l'appareil d'État, ne défend plus les valeurs d'égalité, de justice, de fraternité. Il les rétrécit : moins de moyens, moins de retraites, moins d'effectifs, moins de réflexions, moins de salaires… Une attitude qui impacte directement les personnels et les services rendus aux citoyens.

C'est pourquoi la FSU a souhaité mettre le service public au cœur des conversations en prenant l'initiative de lancer une campagne de contributions sur une page Facebook.
Une page pour que les fonctionnaires puissent exprimer leur fierté de travailler au service de tous les publics, ou partager leurs désirs de faire évoluer le service public.
Une page ouverte aussi au grand public pour que chacun puisse témoigner, avec ses mots et au-delà des habituels clichés, de sa reconnaissance, de son attachement, de ses suggestions.

Les premiers témoignages sont déjà visibles sur la page facebook : http://www.facebook.com/fiers.du.service.public
Le site web de contribution (pour les anti facebook) : www.fiers-du-service-public.fr

CLIN à Paris

relance en vue de ce dispositif indispensable ?

Les classes d'initiation (CLIN) accueillent les élèves ne maîtrisant pas suffisamment la "langue scolaire" française pour entrer dans les apprentissages. Ce sont des classes ouvertes non seulement aux élèves nouvellement arrivés mais aussi à ceux qui maîtrisent insuffisamment la langue française orale et écrite et qui ne disposent pas des référents sociaux et culturels. Ils risquent donc de voir leur scolarité hypothéquée par ce manque d'habilité langagière.
La CLIN est un dispositif de l'école, c'est une classe à géométrie variable qui s'ouvre progressivement pour permettre aux élèves de rejoindre leurs classes « banales ». C'est une classe qui nécessite un travail de coopération constant avec les autres classes et les autres enseignants.
Aujourd'hui, 53 CLIN existent sur Paris. L'académie a supprimé une dizaine de postes en quelques années. Le SNUipp n'acceptera pas de nouvelles suppressions de postes lors de la prochaine carte scolaire et revendique la création d'un second poste d'animatrice CASNAV, ainsi que la création de postes de CLIN partout où cela est nécessaire. Interrogé début janvier par le SNUipp, l'IA indique qu'il n'y aura pas de fermeture massive mais que quelques suppressions de postes étaient possibles. Il envisagerait peut-être la création d'un poste supplémentaire au CASNAV.

Le SNUipp FSU Paris a engagé une réflexion en lien avec les partenaires institutionnels quant au fonctionnement et à l'avenir des CLIN à Paris. C'est pourquoi nous avons souhaité interroger Mme Mauriac-Vorsanger, référente au Casnav de Paris, formatrice chargée du premier degré.

Brigitte Cerf

"Des élèves immergés dans des classes banales pourraient bénéficier de la CLIN"

Il existe un décalage entre les effectifs des CLIN dans le premier degré et des CLA dans le second degré. Comment expliquez-vous cela ?
Dans le premier degré, 900 élèves nouvellement arrivés sont acceuillis en CLIN alors que dans le second degré, plus de 1500 élèves sont accueillis en CLA. Les modes d'inscriptions différents d'un système à l'autre peuvent expliquer ce décalage.
Dans le second degré, tous les nouveaux arrivants sont accueillis, évalués et orientés par le CASNAV. En revanche, dans le premier degré, ce sont les mairies qui vont orienter l'élève soit vers une école dotée d'une CLIN, soit vers son école de secteur. Cette seconde option peut devenir problématique, parce qu'arrivé dans son école de secteur, l'élève peut ne pas être repéré ou considéré comme pouvant bénéficier d'une CLIN. Par exemple, certains directeurs et enseignants ne savent pas que les élèves d'âge CP peuvent aller en CLIN, ou bien ils peuvent penser que la CLIN ne concerne que les élèves qui ne parlent pas un mot de français. On pense encore en termes de "non-francophones".
Or, les textes de 2002 n'évoquent plus les "non-francophones". Ils précisent même que les élèves qui relèvent de CLIN sont *"des élèves nouvellement arrivés, sans maîtrise suffisante de la langue OU des apprentissages"*. Ca veut bien dire que ces élèves peuvent avoir une certaine maîtrise de la langue française, mais avoir des acquis encore insuffisants pour suivre avec

profit les enseignements dispensés dans les "classes banales". On peut penser que de nombreux élèves sont immergés dans des classes banales alors qu'ils pourraient bénéficier d'une aide spécifique en CLIN. Nous pensons notamment aux élèves issus de pays d'Afrique subsaharienne où le français est la langue de scolarisation, la langue nationale ou la langue de l'administration. Le problème, c'est que le plus souvent, ces élèves ont une relative maîtrise de la langue française, mais cette maîtrise reste insuffisante en regard de ce qui est demandé en classe. D'autre part, ils ont rarement une maîtrise suffisante des apprentissages, compte tenu de conditions de scolarité souvent très différentes. Un chiffre pour étayer cette hypothèse : dans le second degré, 12% des élèves proviennent du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Congo, contre seulement 5% dans le premier… Je pense que ces chiffres parlent d'eux-mêmes !

Comment remédier à cette situation ? Quels sont les moyens envisagés au niveau académique pour mener à bien ce projet ?
Nous avons mis en place un groupe de travail l'an dernier, sous l'autorité de Monsieur Lefeuvre responsable du CASNAV et de Monsieur Tassart, interlocuteur du CASNAV pour le premier degré. Avec l'accord de Monsieur Duthy et des IEN, il a été convenu que tous les élèves nouvellement arrivés de 6 à 11 ans seraient évalués par les enseignants de CLIN. Les mairies seront donc amenées à orienter les élèves dans l'école la plus proche dotée d'une CLIN où ils seront évalués. Les bilans de l'évaluation seront envoyés aux inspecteurs de circonscription qui décideront de l'orientation de l'élève en CLIN ou en "classe banale".
Cette année, nous mettons au point une évaluation initiale qui permettra de mieux repérer les élèves qui ont besoin d'un enseignement en Français langue seconde en CLIN de ceux qui n'en ont pas besoin. Cet outil sera distribué dans les 53 CLIN de Paris, car il nous a semblé primordial d'harmoniser les évaluations de ces élèves, sachant qu'aucun outil d'évaluation initial n'existe au plan national….

“Formation” initiale

professeurs stagiaires sous pression

Les PES vivent une année sous pression. Ils ont dû prendre en charge une classe dès la rentrée d’octobre, après avoir eu un stage chez un maître formateur pour seule formation. Le résultat est une surcharge de travail (voir le témoignage ci-contre), une impression de courir partout et de ne pas réussir à construire de façon satisfaisante.

A cela s’ajoute une nouvelle angoisse, celle de l’évaluation et de la validation. Malgré des progrès dans leur organisation suite aux demandes du SNUipp-FSU, l'Académie refuse toujours de distinguer nettement les deux phases que sont la formation et l'évaluation. Le faible nombre de visites formatives empêchent de solidifier sa pratique, tandis que l'évaluation par un seul formateur est de nature à fausser l'égalité de traitement entre les stagiaires.

Voilà une illustration supplémentaire des méfaits de la réforme dite de “masterisation”, dont le SNUipp-FSU demande l’abandon. Avec les stagiaires, nous demandons, le retour à deux tiers de formation et, dans l’immédiat, que l’évaluation de la formation soit effectuée sur la base de plusieurs avis, en toute transparence, de nouveaux temps de pratique accompagnée avec des maîtres formateurs et la possibilité de changer de lieu de stage en cas de difficultés.

Antoine Pelletier

Témoignage d’un PES

“De 8h30 à 16h30 je suis seul en classe, ne pouvant ainsi analyser mes pratiques, mes réussites et mes échecs, plus fréquents. Le peu de temps des récréations est consacré aux photocopies (cours, exercices, affichage pour la classe…) et aux corrections des cahiers. Après les cours vient la correction des cahiers (la suite), la mise à jour du cahier journal, et la gestion de mes cahiers de travail personnel (plus les éventuelles réorganisation spatiales, emprunt de rétro-projecteur…). Puis il est temps de préparer la journée du lendemain à la maison. Fin du travail : 22 heures en moyenne. Le week-end me sert à « essayer » de m'avancer (rarement possible). Et le temps que je m'octroie pour me reposer est souvent miné par mes remords « je devrais travailler… je suis en retard… mardi, que vais-je faire… » Et le principe de tutorat dans tout ça? Peu efficace, le tuteur est loin, pris dans la gestion de sa propre classe… et avec un à deux mois entre chaque visite, le temps semble long. Une nouvelle semaine redémarre et la course reprend.”

La FSU première organisation des usagers de l’IUFM

La FSU sort des élections à l’IUFM, pour la représentation des usagers (stagiaires et étudiants), avec 84 % des voix. La participation reste encore faible (17%), même si elle est supérieure à celle de l’an dernier (15%). Le résultat est encourageant pour notre fédération et ses syndicats car il confirme que nos propositions d’actions et nos revendications, notamment pour construire une mobilisation pour s’opposer à la réforme de la formation, ont rencontré le soutien des jeunes collègues.

Master 2 en stage

Du 17 au 29 janvier ou du 31 janvier au 12 février, 350 enseignants vont partir en stages de formation continue. Etant donné le grand nombre de collègues en surnombre, on aurait pu penser que les remplacements seraient effectués par des enseignants titulaires. Mais non ! Les remplacements seront effectués par des étudiants qui préparent le concours de professeur des écoles. Les professeurs d’IUFM et les maîtres formateurs auront sans doute essayé de donner quelques repères rapides pour prendre en charge une classe, mais ce sera pour l’essentiel de l’improvisation pour ces jeunes.

De plus, ces collègues sont recrutés par le biais de contrats de droit privé, une première depuis des années dans le premier degré, et qui ouvre la voie au recrutement, tous les ans, de précaires dans l’éducation nationale.

C’est pour toutes ces raisons que le SNUipp-FSU est opposé à ce que des étudiants se retrouvent en responsabilité complète et demande la transformation de ces stages en stages de pratique accompagnée. Cela ne signifie pas pour autant que nous réserverons un mauvais accueil à ces futurs collègues : nous devons les assurer de toute notre solidarité professionnelle !

Stages jeunes collègues

Les jeunes collègues ont droit à quatre semaines de formation complémentaire en T1 et à deux en T2. Cette année encore, l’Académie ne semble pas souhaiter se plier à cette obligation réglementaire : des collègues ont vu leur stage reporté à la dernière minute, pour d’autres, il n’est que d’une semaine, et il n’est rien prévu pour la plupart… Pourtant, ce stage, parce qu’il permet, après plusieurs mois de pratique, de prendre du recul et de se tourner vers la réflexion et la formation est des plus profitable. Le SNUipp-FSU exige l’application de la réglementation en la matière et engagera, au côté des collègues, des actions pour faire respecter leur droit à la formation.

Evaluation des enseignants

du mérite à la gestion managériale ?

Le culte de l'évaluation et la culture du chiffre ne cessent d'étendre leur emprise dans le système éducatif. Le "pilotage" du service public d'éducation par les résultats relève d'une stratégie d'entreprise qui a envahi l'ensemble des services publics. C'est aussi le sens de la loi de modernisation de la fonction publique.

L'évaluation des enseignants est une question placée au cœur de cette "modernisation" du système éducatif. Nouveau pacte de carrière, suppression de la note dans l'évaluation des fonctionnaires… Quels sont les objectifs ?

Évaluer nos capacités à obéir

"L'évaluation de l'enseignant-e est une évaluation de ses compétences en situation professionnelle" lit-on sur le site de l'ESEN (1). Le terme de compétence a ici valeur d'adaptabilité à l'emploi. En effet, l'inspection interroge davantage nos fiches de préparation, nos programmations, nos progressions, nos répartitions, nos tableaux d'évaluation… plutôt que les élèves et leurs activités. Lors de la visite de l'ICC, les cahiers des élèves servent davantage à contrôler la conformité de notre travail aux nouveaux programmes qu'à analyser les difficultés d'apprentissage des élèves, et les remédiations qui pourraient être proposées ou celles mises en place par l'enseignant-e. Les entretiens qui en découlent sont de plus en plus axés sur notre aptitude à respecter ou non les nouvelles consignes ministérielles sans préjuger des désastres qu'elles provoquent autant sur nos conditions de travail que sur le travail des élèves. Ici aucune évaluation formative, une fois *"l'inspection"* passée, nous restons sans réponse en termes de dépassement des difficultés des élèves ou de celles qui sont liées à l'exercice de notre métier.

Suppression de la note : une avancée ?

Le SNUipp FSU revendique la non-prise en compte de la note dans les différents barèmes en raison des injustices qu'elle engendre. En effet, nos analyses démontrent de grandes disparités de traitement en fonction des missions confiées, du sexe, des circonscriptions… C'est donc sous le prétexte que le système actuel de notation est jugé *"infantilisant"* que la notation des fonctionnaires d'Etat, un dispositif mis en place en 1946, sera supprimée début 2012 au profit d'un entretien d'évaluation annuel. La réalité est tout autre. Un rapport de février 2007 du comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, rattaché à la Cour des comptes, indiquait que *"les dispositifs de notation avaient pour ambition de comparer les agents entre eux"*. *"Cet objectif"*, selon le rapport, *"a peu à peu été vidé de son sens avec l'alignement systématique vers le maximum de l'ensemble des notes"*.

Ainsi sous prétexte d'assouplir la procédure d'évaluation, le secrétariat d'Etat à la Fonction Publique, Georges Tron, franchit une nouvelle étape dans une notation au *"mérite"* où le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie directe devient une donnée encore plus déterminante. Dans son entourage d'ailleurs, on ne s'en cache pas : *"On gagnera en latitude pour attribuer les coups de pouce"*, soulignant ainsi qu'à terme, l'entretien annuel devrait permettre à l'employeur public de gérer les performances, l'individualisation et une rémunération variable des fonctionnaires. La réforme s'appliquera aussi à terme dans les hôpitaux et les collectivités locales, à l'horizon 2014-2015. En effet, L'Etat a souhaité s'inspirer des pratiques du privé afin d'obtenir une gestion prévisionnelle des emplois, on n'en attendait pas moins de l'ex-DRH au sein du groupe L'Oréal : Luc Châtel.

Individualisation et concurrence accrue

Autorisé depuis 2007 par la loi de modernisation de la fonction publique, l'entretien professionnel a été expérimenté dans l'ensemble des ministères en 2009, à l'exception du ministère de l'Agriculture. À l'Éducation nationale, il a concerné 107500 fonctionnaires. Le bilan qui sera présenté en décembre devant le Conseil supérieur de la fonction publique de l'État précise : *"L'entretien professionnel est perçu comme une évolution fondamentale en matière d'évaluation individuelle des fonctionnaires et de management (…). Il constitue un levier de la performance globale ainsi que de l'animation et de l'encadrement des services."* L'entretien individuel, qui rapproche la gestion des ressources humaines du public de celle du privé, permet d'évaluer les résultats de l'agent au regard *"d'objectifs qui lui ont été assignés"*.

À l'issue de l'entretien, le supérieur direct de l'agent établit un compte-rendu susceptible de donner lieu à l'attribution *"de réductions ou de majorations de la durée de service requise pour accéder d'un échelon à un autre"*, en clair d'une accélération ou d'un ralentissement de la carrière. Ce qui aggraverait la situation actuelle. Alors que les plus malchanceux d'entre nous espèrent le passage à l'ancienneté, celui-ci aura t-il encore lieu ?

Rentabilité, salaire et primes au mérite, gestion managériale accrue… Toutes choses qui existent déjà dans le système actuel d'évaluation des enseignants et accentuent l'individualisation. Ce que le ministère n'a pas encore réussi à mettre en place, bien que le désir soit grand, c'est d'instituer un mode de management venu tout droit du privé : la concurrence entre les personnels. Celle-ci risque d'entraîner des pratiques qui vont pervertir l'ensemble du système éducatif. Perversion qui consisterait à ne plus évaluer les missions du service public mais les individus. Le SNUipp FSU condamne cette dérive, et continue de revendiquer l'avancement de tous et toutes au rythme le plus rapide. Les personnels de l'Education Nationale doivent être reconnus dans leur professionnalité, le Ministre et l'Académie doivent cesser de les traiter comme des pions corvéables à merci.

Sylviane Charles

(1) L'École supérieure de l'éducation nationale [ESEN] est un service à compétence nationale, rattaché à la direction de l'encadrement du ministère de l'éducation nationale

Carte scolaire 2011

massacre à la tronçonneuse

L'an prochain, il y aura 8967 enseignants en moins dans les écoles au niveau national. C'est une carte scolaire sans précédent qui s'annonce pour la rentrée prochaine. Toutes les académies sont touchées même celles qui verront leurs effectifs augmenter. Aujourd'hui commencent dans les écoles les mêmes coupes sombres qu'a connu le second degré depuis plusieurs années. Tout cela, alors que les besoins existent. Paris devrait connaître encore une augmentation de ses effectifs à la rentrée prochaine comme c'est le cas depuis plusieurs années. Les classes sont surchargées, l'effort en faveur de l'éducation prioritaire régresse, l'aide aux élèves en difficulté diminue. La situation en matière de remplacement va devenir problématique. Pour empêcher cette dégradation, il faudra se mobiliser avec les parents.

Comme chaque année, le mois de janvier voit s'ouvrir la période de la carte scolaire. Cette opération annuelle a pour but de procéder aux ouvertures et fermetures de classes en tenant compte de l'évolution des effectifs et de la dotation ministérielle. Pourtant cette année, cette opération d'ajustement des moyens en fonction des besoins sera menée avec l'objectif de réduire le nombre d'enseignants. Le ministère a rendu son verdict peu avant les vacances de Noël : la rentrée 2011 devra se faire dans l'académie de Paris avec 77 postes de moins.

Le SNUipp a rencontré l'Inspecteur d'Académie le 7 janvier au sujet de la carte scolaire. Il a tout d'abord précisé que sur 77 postes, ce seront 58 postes de professeurs des écoles qui seront supprimés auxquels s'ajoutent 19 emplois d'intervenants et d'assistants de langue vivante. L'IA a précisé que ces 19 emplois n'étaient pas pourvus au sein de l'académie. Sur les 58 postes de PE, ce sont les postes de remplaçants et de Rased qui seront touchés à part plus ou moins égale.

L'abattage national

Après l'amputation des Rased, la suppression de l'année de formation professionnelle, il ne restait plus au ministère, pour satisfaire à l'objectif de non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite, qu'à s'attaquer au cœur du système éducatif. Dans le premier degré au niveau national, ce sont 8 967 enseignants qui disparaîtront alors que près de 8 300 élèves supplémentaires sont attendus. Toutes les académies sont concernées par cette opération de purge. Aucune n'est épargnée. Parmi les académies les plus touchées, on trouve le Nord-Pas-de-Calais avec 336 fermetures de postes, l'académie de Nancy-Metz avec 298 suppressions et l'académie de Caen avec 195 suppressions.

Les postes servant à scolariser les moins de trois ans, ceux affectés aux Rased, au remplacement, à l'enseignement des langues vivantes, aux maître-formateurs et conseillers pédagogiques vont être sévèrement rabotés. Mais, cette année, ces ressources ne suffiront pas à assouvir cette logique comptable dévastatrice pour les élèves. Fait historique pour l'école, alors que plus d'enfants seront scolarisés l'an prochain, des poste-classes vont être supprimés augmentant mécaniquement le nombre d'élèves par classe.

Des besoins ignorés

Cette année scolaire, l'académie de Paris compte 225 élèves de plus que l'an passé. Cela porte le nombre total d'élèves hors enseignement spécialisé à 136 607. Cette élévation du nombre d'élèves faisant suite à celle de l'année dernière (+858), l'académie a fait la rentrée avec seule-

tu enseignes
il enseigne
nous enseignons
vous enseignez
ils suppriment !

Tous en action

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

ment 10 classes supplémentaires.
Malgré une baisse importante l'année dernière, le nombre de classes à niveaux multiples reste élevé. Ainsi en 98/99 il y avait sur 3273 classes élémentaires 214 classes à niveaux multiples (6,54%). Cette année sur 3246 classes élémentaires, il y en a 377 (11,61%). Pour mémoire, l'année dernière ce nombre s'élevait à 267 (8,24%). Cet indicateur est révélateur de la situation que nous rapportent de nombreux collègues. De nombreuses écoles subissent de classes surchargées. Il n'est pas rare de voir des classes à 29, 30 élèves, notamment au cycle 3. Ce sont souvent des écoles qui frôlent le seuil d'ouverture sans parvenir à le dépasser franchement et qui donc se voient refuser une ouverture pourtant nécessaire. La suppression de 77 postes à la rentrée prochaine va encore aggraver cette situation alors même que le ministère prévoit une augmentation des effectifs à Paris pour la rentrée 2011. L'IA a annoncé que les ouvertures de classes nécessaires pour faire face à l'augmentation des effectifs prévue pour la rentrée prochaine (environ 600 élèves de plus) seront obligatoirement «financées» par des fermetures.

Moyens toujours insuffisants en ZEP

Alors que la politique de la ZEP se devait d'apporter plus à ceux qui ont moins, on s'aperçoit que l'effort consenti pour les écoles situées en zone d'éducation prioritaire mériterait d'être plus conséquent. En effet si on observe la moyenne académique on s'aperçoit que les écoles élémentaires en ZEP n'ont en général que 2,8 élèves de moins par classe que les écoles élémentaires hors ZEP. La moyenne parisienne s'établit à 22,9 en ZEP et à 25,7 hors ZEP pour les écoles élémentaires. En maternelle, la situation semble plus favorable si on ne retient que l'écart entre écoles ZEP et écoles Hors ZEP. La moyenne parisienne en maternelle s'établit à 23,30 en ZEP et à 27,10 hors ZEP. Il y a donc un peu moins de 4 élèves en moins dans les écoles maternelles de ZEP. Cette plus grande différence est due à un taux d'encadrement plus élevé dans les maternelles hors ZEP et non pas à un effort plus important dans les ZEP.

Rased toujours menacés

Nous sommes à l'an II de la mise en application de la suppression de 72 postes de Rased sur Paris. L'exceptionnelle mobilisation des parents et des personnels avait permis d'enrayer le processus de disparition complète des Raseds. Elle a même obligé le ministre de l'époque, Xavier Darcos, à reculer en transformant la moitié des postes Rased supprimés en postes de «soutien» implantés dans des écoles difficiles. À Paris cela a donné 36 postes «sout ». Un des «leviers» de la récupération de postes préconisés par le ministère est de poursuivre l'entreprise de démantèlement des Rased. C'est l'aide aux élèves en difficulté qui devra payer une partie des suppressions. La politique ministérielle tourne ainsi résolument le dos à la réussite de tous les élèves. L'IA a annoncé la suppression d'une trentaine de postes de Rased (y compris postes Sout) qui seront répartis dans toutes les circonscriptions. Cela pourra aller de 0 à 2 voire 3 postes supprimés par circonscription. C'est l'ICC qui déterminera quels postes seront touchés.

Se mobiliser avec les parents

Le Comité Technique Paritaire (CTP) se tiendra le 3 février. Il sera suivi par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) le 10 février. C'est dans ces instances de consultation que les représentants du SNUipp-FSU porteront les revendications des personnels et assureront la défense des écoles menacées injustement de fermeture ou qui réclament une ouverture. Vous pouvez d'ores et déjà remplir l'enquête carte scolaire qui se trouve sur notre site et nous adresser tous les éléments qui permettront aux représentants du SNUipp de faire reconnaître par l'administration la situation des écoles.
Il faudra aussi chaque fois que possible organiser des réunions avec les parents pour les alerter sur la situation et les engager à se mobiliser pour la défense de l'Ecole Publique plus que jamais attaquée. Le 22 janvier avec le Collectif «l'Education est notre avenir», le SNUipp appelle à une première journée de mobilisation qui devra avoir des suites si nous voulons enrayer cette entreprise de démolition.

Santo Inguaggiato

Suppression de 19 postes d'intervenants et d'assistants langue vivante

Sur les 77 postes supprimés au sein de l'académie de Paris, 19 emplois d'assistants ou d'intervenants langue vivante vont être supprimés l'année prochaine. Ces emplois font partie du plafond d'emploi de l'académie, mais selon l'IA, ils ne sont pas utilisés et donc pas pourvus. Ces intervenants sont des personnels contractuels embauchés par l'académie pour intervenir dans les classes des écoles primaires sur les langues vivantes. Pour justifier ces suppressions, l'IA argue du fait qu'une grande partie des professeurs des écoles parisiens sont à présent habilités en langue vivante. Le SNUipp condamne cette logique purement comptable qui évite le débat de fond sur l'enseignement des langues vivantes : peut-on considérer qu'enseigner une langue vivante c'est la même chose qu'enseigner le français ou les mathématiques ? l'habilitation actuelle est-elle suffisante pour être en capacité d'enseigner les langues vivantes ?
Vu l'évolution de la formation, il est clair une nouvelle fois que c'est le choix économique qui l'emporte sans que l'on s'interroge sérieusement sur les conséquences pour les élèves.

tu enseignes
il enseigne
nous enseignons
vous enseignez
ils suppriment !

Tous en action

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

Remplacement anéantissement des moyens !

Si, malgré la suppression de 22 postes et demi de remplaçants à la rentrée 2010-2011, l'académie n'a que peu souffert du manque de remplacement, c'est en raison de la situation exceptionnelle du département, les surnombres ayant pallié ce manque. Néanmoins, la politique d'anéantissement du remplacement est toujours d'actualité pour la carte scolaire 2011. En effet, sur les 77 postes supprimés, l'IA a annoncé la suppression d'une trentaine de postes de remplaçants pour la rentrée prochaine (un peu plus d'une dizaine de remplaçants "formation continue" et le reste puisé sur les autres remplaçants (surtout maternité/maladie, ZIL…).
Les enseignants de l'académie de Paris, à l'image de beaucoup d'autres, voient ainsi leur possibilité de formation s'amenuiser d'année en année. Le plan académique de formation continue de déplacer les actions de formation hors temps scolaire, ce qui est le cas de la totalité des stages écoles et de plus en plus de stages de formation.
Dans le même temps, les missions de remplacements des Brigades de formation ont été modifiées : pour la plupart, ces enseignants sont cantonnés à des compléments ou remplacements des enseignants stagiaires (PES). Dans ces conditions, vue la baisse du nombre de PES à la rentrée 2011, l'IA a annoncé sa volonté de supprimer un peu plus d'une dizaine de BDFC.

Au-delà des suppressions de postes, le statut des personnels effectuant les remplacements va être remis en cause. Il s'agit d'une des conséquences de la "réforme" de la formation des maîtres : plus de 360 étudiants inscrits en Master 2 à l'Université Paris 4 et seulement 60 places au concours de professeur des écoles de 2010 pour Paris. Le Ministère a ainsi créé un vivier de remplaçants vacataires ...
Cette politique est déjà à l'essai dans le 93 où, par manque de moyens de remplacement, l'académie fait appel aux étudiants de Master2 pour assurer les remplacements. L'académie parisienne compte faire également appel dès la rentrée prochaine à des contractuels pour "pallier" les suppressions de postes.

Face à la mise en œuvre de cette fameuse "agence de remplacement", le SNUipp FSU continue de revendiquer un nombre de remplaçants titulaires suffisant afin de permettre à tous les enseignants absents d'être remplacés et s'oppose à la suppression d'une trentaine de postes de remplaçants annoncée par l'académie.

Isabelle Bauby

Maternelle quid des élèves de moins de 3 ans ?

L'école maternelle française, longtemps considérée comme un modèle du genre en Europe, est depuis quelques saisons, régulièrement malmenée. Nul besoin de rappeler les propos scandaleux de l'ex Ministre Darcos pour le démontrer. Alors que la hausse des naissances depuis 1999 a pour conséquence l'augmentation du nombre de jeunes élèves de 2 à 5 ans, l'école maternelle semble de plus en plus être considérée par les inspecteurs d'académie comme un réservoir de postes. Cette politique budgétaire impose des conditions d'apprentissage et d'enseignement déplorables.
La scolarisation des élèves de deux ans a fortement diminué ces dernières années. Au niveau national la moyenne est passée de 23,4% à 15%. A Paris, même si cela n'a jamais été une priorité académique, cela va de mal en pis : le taux de scolarisation des élèves de deux ans est moins de 3%. Il existe de réels problèmes d'inscription : les élèves de moins de trois ans ne sont pratiquement plus scolarisés à Paris par manque de place. En effet les classes sont chargées avec 30 élèves, voire 32. Le nombre d'écoles et de classes régresse. Pour le SNUipp, la toute petite section de l'Ecole maternelle n'est pas la variable d'ajustement pour éviter de fermer une classe mais une réelle scolarisation pour réduire les inégalités.
Pour le SNUipp, l'école maternelle est une école à part entière, vecteur de réussite et de réduction des effets des inégalités sociales, qui ne doit pas, une fois de plus, faire les frais des suppressions de postes annoncées par le ministère.
Cette politique n'est pas acceptable et nous dénoncerons cette situation lors des prochaines opérations de carte scolaire en revendiquant notamment des ouvertures partout où cela est nécessaire.
Si votre école devait être touchée par une fermeture ou nécessitait une ouverture de classe, n'hésitez pas à contacter les représentants du personnel à la section.

Marie Claire Chitteray

il enseigne
nous enseignons
vous enseignez
ils suppriment !

Tous en action

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

Fusions d'écoles recul de l'académie

Pour la première fois à Paris, certaines circonscriptions ont proposé des regroupements ou fusions d'école, en prenant le prétexte de préparation de la carte scolaire. En effet comme le préconisait le fameux rapport Reiss, *"contribuer à la réussite des élèves"* se conjugue d'abord sous la forme d'*"une gestion optimale des ressources humaines"*. Il faut donc *"revoir l'organisation territoriale du service public de l'éducation, notamment en consolidant les regroupements"*. En regroupant les écoles, l'Inspecteur d'Académie entend récupérer des postes d'enseignants en globalisant les effectifs limitant ainsi les ouvertures de classe ou facilitant les fermetures et réduisant le nombre de directeurs d'école.

Interrogée par le SNUipp, Colombe Brossel, adjointe au Maire de Paris chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative, s'est dite opposée sur le principe à ces fusions sauf si trois conditions sont réunies: intérêt pédagogique, accord de l'ensemble de la communauté éducative et de la Mairie d'arrondissement.

Pour le SNUipp ce premier pas vers les EP2P, nouvelle dénomination des EPEP, n'est pas acceptable : les écoles doivent rester de taille humaine. Le directeur doit pouvoir rester un enseignant déchargé de classe au profit de l'organisation de l'école et non un gestionnaire administratif comme semble le souhaiter l'académie. L'inspecteur d'Académie a indiqué qu'il n'avait pas donné de consigne encourageant les projets de regroupement d'école pour la rentrée 2011. Mais la vigilance s'impose. En tout état de cause, le SNUipp, aux côtés des personnels, s'opposera aux fusions dictées par des impératifs budgétaires ou idéologiques.

CAPP maintien des enseignants spécialisés

Il y a 2 ans, l'IA a tenté de supprimer les 37 postes d'enseignants spécialisés affectés dans les dix CAPP (Centre d'Adaptation Psycho-Pédagogique) parisiens. Ces centres qui n'existent qu'à Paris sont placés sous la double tutelle de l'Education Nationale et de la DASES (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris). Ils accueillent gratuitement des enfants âgés de 3 à 18 ans (3000 enfants suivis annuellement). Cette mesure, sans aucune concertation préalable des personnels, aurait entraîné la déstructuration de ces centres et empêché les équipes de remplir les missions de service public définies par la convention signée le 22/11/2001 entre la DASES et le Rectorat de Paris. Un collectif, soutenu notamment par le SNUipp, s'est donc constitué. Après pétitions, manifestations, grèves, communiqués et articles de presse, le rectorat annonçait lors du CDEN le maintien des postes.

Malgré la forte mobilisation des collègues et de multiples actions, les postes vacants en CAPP n'ont pas été pourvus puisque l'Inspecteur d'académie ne les avait pas fait paraître au mouvement… manœuvre dilatoire s'il en est.

En janvier 2010, le directeur de l'académie annonçait que la disparition des enseignants spécialisés en CAPP n'était pas d'actualité, mais qu'il y avait nécessité d'un rééquilibrage, le projet étant d'aller vers une organisation territoriale en 4 pôles de 2 ou 3 CAPP avec un psychologue et un directeur par pôle. Même si la suppression totale n'était plus à l'ordre du jour, les CAPP sont quand même passés de 37 postes à 27 ! La fermeture de 10 postes (5 régularisations des postes vacants à la rentrée 2009 et 5 fermetures pour cette carte scolaire) a donc été annoncée lors du CDEN de février 2010.

Comme l'avait indiqué le directeur de l'académie, la convention a été renouvelée, mais dans le plus grand secret. Paris et l'académie y réaffirment leur attachement aux CAPP *"qui jouent un rôle essentiel dans la prévention des difficultés scolaires et sociales des élèves parisiens » et prennent en compte « le nouveau contexte dans lequel s'inscrit leur action"*, notamment la loi du 11 février 2005 et la circulaire de juillet 2009 sur les fonctions des personnels des RASED. L'académie de Paris y affecte des directeurs administratifs et pédagogiques, des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires, placés sous l'autorité de l'IEN ASH. Chaque CAPP élabore tous les trois ans un projet de centre, un bilan d'activité et de fréquentation des CAPP est établi chaque année. En annexe sont citées les missions des CAPP, les acteurs et partenaires (la famille, l'école, la MDPH, l'Aide Sociale à l'Enfance et les structures de santé), l'organisation interne (notamment les responsabilités du directeur administratif et pédagogique nommé par l'éducation nationale) et les objectifs, moyens, rapport d'activités.

La convention mentionne aussi que les *"administrations de tutelle s'efforceront de maintenir leur personnel au sein des CAPP, en tenant compte des besoins et après analyse des moyens globalement disponibles sur la base d'un diagnostic partagé"*. L'Inspecteur d'académie a annoncé qu'il ne toucherait pas aux 27 postes spécialisés des CAPP à la rentrée prochaine.

Agnès Duguet

EVS
renouvellement de contrat et formation problématiques

Le passage de la part du financement restant à charge du ministère de l'éducation nationale pour les EVS de 10% précédemment à 20% à cette rentrée puis 30% au 1er janvier a démultiplié le traitement indigne réservé à ces personnels précaires. Si à Paris, la situation est restée habituelle, dans de nombreux départements les renouvellements ont tout d'abord été refusés, voire suspendus faute de financements alors les contrats venaient tout juste d'être fraichement signés, régulièrement renouvelés sur la base de 20h pour des personnels précédemment embauchés à 26h entrainant ainsi une baisse de salaire conséquente... Le SNUipp-FSU a été à l'initiative d'une interpellation du ministère et d'une pétition unitaire dénonçant la situation faite à ces personnels EVS.
Suite à un amendement du Parlement réaffectant 20 millions au budget consacré aux EVS, le ministère garantit le retour à un niveau d'emploi équivalent à celui de début 2010, reste à le vérifier sur le terrain.
Chaque personnel embauché en contrat aidé doit pouvoir bénéficier d'un suivi personnalisé, de l'étude de toutes les solutions de réemploi possible, de formation donnant accès à un véritable parcours d'insertion professionnelle et à un emploi statutaire.
Une pétition unitaire (SNUipp-FSU, du Se-Unsa, du Sgen-Cfdt et de la Cgt Educ'action) est à signer en ligne (http://75.snuipp.fr).
Une enquête du ministère du travail de décembre 2010 met le doigt sur le déficit de

formation et d'accompagnement dont devraient pourtant bénéficier les emplois aidés. Dans l'éducation nationale, seuls 14% des EVS en contrat CAE et 10% des CAV ont bénéficié d'une formation « allant au delà de l'adaptation au poste de travail ».
Un taux bien en deçà du déjà faible taux de 25% pour l'ensemble des emplois aidés du secteur marchand et non-marchand.
Lors d'une audience, le ministère s'est engagé à veiller au respect des droits des EVS en matière de formation, notamment à travers les recherches de financement, souhaitant mobiliser les fonds sociaux européens, les GRETA, les plans de formation académiques voire à mutualiser les bonnes pratiques. Des réflexions sont en cours sur la mise en œuvre de procédures de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui permettrait des dispenses de titre, d'épreuves ou qui servirait d'épreuve de première sélection dans le cadre des concours fonction publique.
Ce changement de ton et ce volontarisme ministériel sont de bonnes choses mais la réalité des écoles est différente : mépris et indifférence envers les EVS, référents EVS inconnus et ne disposant pas des moyens nécessaires, diminution drastique des plans de formation académiques, difficulté à mettre en œuvre des validations d'acquis professionnels, suppressions de postes à Pôle Emploi qui n'arrangent rien...
La possibilité de recours en justice face à l'absence de formation est possible. Dans l'Aveyron, une EVS en contrat CAE vient de gagner aux Prud'hommes en attaquant son établissement employeur sur l'absence de formation professionnelle reçue au cours de son contrat. Avant appel, elle a obtenu du conseil de prud'hommes près de 10000 euros d'indemnités diverses. Le SNUipp-FSU Paris peut aider les EVS qui le souhaitent à engager ce type de démarche pour faire valoir leurs droits.

Agnès Duguet

Serruriers magiques sortie du nouveau disque

Association loi 1901, Les Serruriers Magiques mènent des projets avec des enfants et des jeunes issus de milieux populaires, dans le cadre d'un travail à long terme associant activités scolaires et péri-scolaires, en accord avec les préoccupations exprimées par l'article 29 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
Ateliers artistiques, création de comédies musicales et séjours de chantiers-vacances sont les principaux outils d'une aventure lancée en 1998 par une petite équipe d'enseignants et d'animateurs avec les enfants du Bas-Belleville (Paris 20) et depuis 2003 avec les enfants du quartier de Château-Rouge (Paris 18) et leurs familles.

Après la comédie musicale «T'es qui dis, t'es d'où ?» (Prix Mino Talents Adami Jeune Public 2007), les petits Serruriers Magiques font entendre leurs voix pour promouvoir les Droits de l'enfant. Trois ans de travail pour réaliser ce quatrième CD et monter sur scène, où 25 enfants se font ambassadeurs de la parole des deux cents copains qui ont participé à l'écriture du spectacle !
Les recettes de ce projet permettent de financer des séjours de vacances pour les enfants.

Pour en savoir plus, écouter des extraits du CD, réserver des places pour les prochains concerts (Vendredi 18 et samedi 19 février 2011, et vendredi 22 et samedi 23 avril 2011 au théâtre de la Reine Blanche), rendez-vous sur le site : www.serruriersmagiques.com

Travail enseignant
lutter contre la dégradation des conditions d'exercice

Dans le sillon du partenariat entre le Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) et le SNUipp au niveau national et de celui entre la FSU Ile de France et l'Institut de recherche de la FSU, le SNUipp FSU Paris ouvre un vaste chantier sur le travail enseignant au sein de l'académie de Paris. L'objectif de ce travail effectué en partenariat avec l'Institut de recherche de la FSU est de permettre aux enseignants de se réapproprier leur métier, et de continuer à construire ensemble les revendications pour une autre école permettant des conditions d'apprentissage et des conditions d'enseignement satisfaisantes pour toutes et tous.
Ensemble, construisons un nouveau projet pour l'école, ses élèves et ses personnels.

Une dégradation constante et ancienne des conditions de travail

Xavier Darcos, à travers sa "réforme" de l'école primaire, a lancé le démantèlement du service public d'éducation au détriment des enseignants et des élèves. La suppression unilatérale du samedi matin et l'introduction des aides personnalisées, l'introduction des évaluations nationales CE1 et CM2, les nouveaux programmes, la suppression d'un tiers des postes de Rased, de l'année de formation initiale… ont été accompagnés de suppressions massives de postes (plus de 56 000 postes en quatre ans). Cette rupture dans la

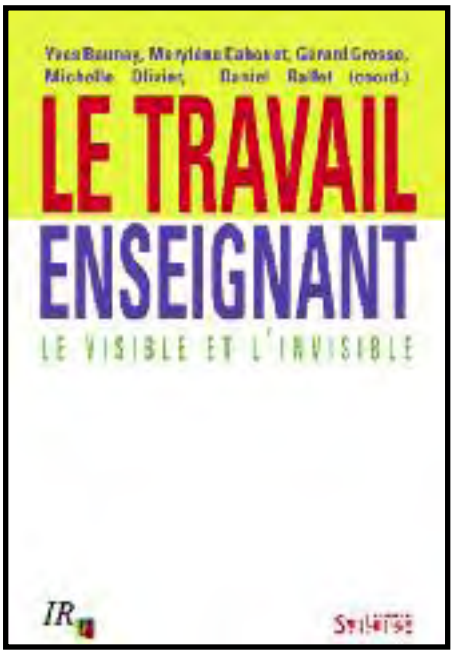

logique de notre service public a été accompagnée par l'introduction d'un traitement des personnels inacceptable inspiré des pires mécanismes managériaux du secteur privé. Le ministère a laissé aux académies le soin d'organiser la casse de l'école suivant des méthodes propres à chacune d'entre elles, les académies l'ont ensuite délégué aux circonscriptions, quitte à laisser faire abus et pressions diverses. La méthode du *"diviser pour mieux régner"* a alors été utilisée à l'excès. La gestion des 108 heures annualisées par chaque ICC, ou encore la gestion des PEIMF par chaque pôle de formation en sont des exemples tristement éclairants. Ce processus n'est malheureusement terminé, il n'y a qu'à voir l'individualisation des carrières souhaitée par Luc Chatel.

Toutefois, à bien y regarder, l'alourdissement et la complexification des tâches des enseignants du premier degré n'est pas une nouveauté complète, même si ces dernière années, le pouvoir s'est déchainé. En effet, au fil des années, de nouvelles exigences ont été introduites : introduction de nouvelles disciplines (langue vivante, informatique…), projets d'école, création d'heures de concertation, multiplication des évaluations… L'introduction et l'évolution de certaines de ces nouvelles tâches demandées aux enseignants ne sont pas forcément négatives. En effet, pour certaines, elles ont été rendues indispensables par la démocratisation et la massification du système scolaire, démocratisation portée et revendiquée par le SNUipp FSU. Le problème vient du fait qu'à aucun moment cet empilement de tâches n'a donné lieu à la création de moyens supplémentaires, mais plutôt à la suppression de moyens. De plus, il n'a pas été permis aux enseignants de s'approprier l'évolution de leur métier.

Malgré cela, les enseignants travaillent, mais à quel prix !

Le constat est inquiétant, et pourtant, selon le gouvernement, l'école continue de fonctionner, et c'est sur ce constat que le gouvernement s'appuie. Certes, elle continue de fonctionner, mais à quel prix ! Quel est le prix payé par les enseignants ? Quel est le prix payé par les élèves ?

Le tribut payé par les élèves fait l'objet de nombreuses études : l'école française reproduit inexorablement les inégalités sociales qui se traduisent bien souvent en inégalités scolaires. Tous les élèves paient les pots cassés de cette politique : l'augmentation des effectifs par classe, les absences non remplacées, la diminution des aides permettant la remédiation aux difficultés… dégradent les conditions d'apprentissage de l'ensemble des élèves, même si ce sont les élèves les plus en difficultés qui paient le plus lourd tribut.

Le prix payé par les enseignants est beaucoup plus difficile à mesurer. En effet, la fin de la formation initiale, celle programmée de la formation continue, la multiplication des heures de travail, l'augmentation de l'amplitude de travail sur la semaine, le traitement réservé par l'administration aux personnels, la multiplication des injonctions contradictoires et souvent abusives… dégradent les conditions d'enseignement de manière insidieuse.

Cette dégradation s'accompagne d'un sentiment de mal faire son travail, d'être empêché de travailler correctement.

Cependant, l'école continue de fonctionner… mais seulement en apparence ! En effet, l'école avec ses personnels ne peut plus remplir sa mission de transmission de savoirs, de construction d'une culture commune… c'est-à-dire de permettre la réussite de tous les élèves dans un cadre satisfaisant pour les personnels.

Dans ce contexte, la responsabilité syndicale est d'être à l'offensive

Le but de l'éclairage qui vient d'être

apporté n'est pas d'effectuer une longue complainte, mais bien d'analyser les conséquences des "réformes" sur les élèves et les enseignants pour construire les réponses collectives à celles-ci. Le SNUipp et la FSU ont été à l'initiative des différentes mobilisations qui ont pris des formes diverses pour contrer cette politique et promouvoir une autre école. Il est temps à présent d'accentuer cette mobilisation pour une école garantissant des conditions d'apprentissage et d'enseignement respectueuses de toutes et tous. Dans cet esprit, le SNUipp FSU Paris entreprend un vaste chantier en partenariat avec l'Institut de recherche de la FSU afin d'approfondir l'analyse, et permettre à l'ensemble des enseignants parisiens de se réapproprier leur métier et de construire les revendications indispensables à la restauration d'un service public d'éducation ambitieux. Différentes recherches vont être menées avec Yves Baunay (interview page suivante) et Gérard Grosse appuyées sur des entretiens individuels, des réunions collectives dans le but d'analyser de manière précise les conséquences des "réformes" sur les conditions de travail des enseignants et ce dans leurs différentes missions : enseignants devant classe, PEIMF, directeurs et directrices d'école… Parallèlement à ce travail, le SNUipp FSU Paris lance un programme de stages de formation syndicale et de réunions d'information syndicale de réflexion sur le métier comme il le fait depuis la rentrée pour les stagiaires en partenariat avec le GFEN. Les sujets seront nombreux : l'école maternelle, la difficulté scolaire, le sport scolaire… Le but de l'ouverture de ce projet est bien d'être à l'offensive contre la politique gouvernementale dans le domaine de l'éducation, et de construire et de promouvoir un service public d'éducation alternatif.
Ce vaste chantier sera lancé lors d'une réunion d'information syndicale le mercredi 2 février avec Yves Baunay dont le thème sera *"le travail enseignant, entre le visible et l'invisible"*.

Jérôme Lambert

" Faire émerger l'invisible de l'activité de travail "

Yves Baunay

membre de l'Institut de Recherches de la FSU, co-auteur du livre collectif *"le travail enseignant, le visible et l'invisible"* (éditions Syllepses)

Pouvez-vous nous retracer l'histoire de cet ouvrage. Pourquoi la FSU s'est-elle penchée sur le travail enseignant ?
L'institut a ouvert un chantier sur le travail à l'automne 2006 afin d'analyser ce qui se passe dans l'activité de travail au-delà des tâches prescrites. Comment les enseignants s'y prennent-ils pour faire face aux situations toujours singulières, imprévisibles qu'ils rencontrent ? Quels plaisirs ? Quels déplaisirs ressentent-ils dans cette activité ? Quel travail voudraient-ils faire et qu'ils sont empêchés de faire pour des raisons de manque de ressources, de manque de temps ou autre? Comment construisent-ils ou pas des solidarités dans le travail ?
L'ouvrage est le reflet de ces expériences.

Sur quelles recherches s'appuient les analyses qui y sont développées ?
Nous travaillons beaucoup avec des chercheurs de diverses disciplines : des ergonomes, des ergologues, des psychologues du travail... Mais surtout nous avons beaucoup fait de réunions avec des professionnels pour savoir ce qu'ils disaient sur leur travail. C'est à partir de ces témoignages que nous avons tenté de problématiser ces témoignages pour faire émerger l'invisible de l'activité de travail, ce qui ne se voit pas mais qui donne au travail toute son épaisseur. Nous avons découvert que derrière l'activité de travail, il y avait en permanence des choix, des dilemmes à trancher. Pour les trancher, il faut mettre en œuvre des critères et des valeurs pour effectuer ces choix : valeurs du travail bien fait, de l'égalité, de la justice, du service public...

A l'aune de votre travail, quelles sont les pistes de travail pour les organisations syndicales ?
Nous avons découvert que très longtemps, le syndicalisme a contourné la question de l'activité du travail. On traitait bien les questions de l'emploi, des conditions de travail... mais pas de l'activité de travail. Aujourd'hui, les choses bougent, les syndicats ont compris qu'il faut mettre l'activité de travail au centre leur action, de leurs réflexions et de leurs mobilisations.
Par exemple, nous avons entrepris, et ce sera le sens du travail avec le SNUipp Paris, une enquête sur les conséquences des différentes réformes qui se succèdent à un rythme accéléré et qui transforment le travail réel. Permettent-elles de faire du meilleur travail ou poussent elles à faire du travail dans lequel les enseignants ne se reconnaissent pas?
Bien sûr, il y a toute la question des conséquences que le travail peut avoir sur la santé, c'est une piste que nous travaillons avec la FSU et ses différents syndicats.

Selon vous, quel est l'intérêt du travail que l'Institut de recherche de la FSU entreprend avec le SNUipp FSU Paris ?
Le travail que nous allons coproduire ensemble portera à la fois sur l'activité professionnelle des enseignants, mais aussi sur l'activité syndicale. A la base, il y a l'idée que si le syndicat veut vraiment transformer les situations de travail avec les premiers intéressés, c'est à dire ceux qui réalisent le travail. Cela passe aussi par des modifications dans les pratiques syndicales. Nous pensons que c'est une façon de retisser des liens plus intenses entre les syndicats et les professionnels, de trouver de nouvelles façons de conduire les mobilisations pour construire un rapport de force plus efficace.

Le président des riches

décryptage d'une oligarchie

Petits chèques entre amis, dîners mondains, légions d'honneur et comptes en Suisse… L'affaire Bettencourt a jeté une lumière crue sur les connivences souterraines qui unissent pouvoir politique et puissances de l'argent. Dans le livre-enquête « le président des riches », les sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, spécialistes de la bourgeoisie française, donnent à voir, au-delà des scandales, la logique d'un système. Ils brossent la chronique des premières mesures prises, dévoilent les ressorts d'une politique systématique en faveur des nantis : bouclier fiscal, abattements et exonérations en tout genre, dépénalisation du droit des affaires ne sont que les éléments visibles d'une guerre des classes au service de l'aristocratie de l'argent. Aux discours du Sarkozy qui prétendait vouloir refonder le capitalisme s'oppose la réalité des actes : paradis fiscaux, fonds spéculatifs, bonus des traders, stock-options et cadeaux aux banques se portent bien et ont permis au capital financier de retrouver de sa superbe. Derrière la façade d'un pouvoir démocratique se dessine ainsi le tableau inquiétant d'un tout autre régime : une oligarchie, un gouvernement des riches pour les riches.

Dans votre livre, vous décrivez la constitution d'une oligarchie. Quelles sont les caractéristiques de celle-ci ? Quels sont les liens du pouvoir politique avec cette oligarchie ?

Cette oligarchie est essentiellement constituée d'un certain patronat et des milieux politiques. Sa représentation symbolique est la fête du Fouquet's lors de l'élection de Nicolas Sarkozy en 2007. A cette fête, étaient présents des patrons du CAC 40 comme Bernard Arnault par exemple, mais aussi des gens moins connus qui sont de grands financiers comme Albert Frère ou Paul Desmarais. Il s'agit d'un patronat de pointe très en phase avec la dérégularisation des marchés financiers et la financiarisation de l'économie réelle. Le personnel politique présent à cette fête était un peu nouveau. Les invités comportaient peu de personnes connues et traditionnelles de l'UMP, même si Raffarin ou Fillon étaient présents, mais il y avait surtout de nouvelles têtes avec Dati, Martinon ou encore les conseillers Guéant et Guaino, un personnel politique marginal et différent d'avant l'arrivée de Nicolas Sarkozy.

Cette oligarchie est une oligarchie des affaires de haut vol, dans les deux sens du terme. En effet, elle a recours aux paradis fiscaux et à toutes les niches fiscales possibles via des sociétés écrans par exemple.

Ces liens entre le pouvoir politique et le patronat sont-ils une nouveauté ?

L'apparition très claire de cette oligarchie est la grande nouveauté. On voit de la même façon des personnels de cet univers politique aspirés vers de nouveaux postes de la sphère économique comme Stéphane Richard à France Télécom ou François Pérol à la Caisse d'Epargne, l'un précédemment membre du cabinet de la ministre de l'économie et des finances et l'autre quittant ses fonctions de conseiller du président du république.

Michel et Monique Pinçon-Charlot

sont sociologues et ont notamment publié "Grandes Fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France" (Payot, 1996), "Sociologie de la bourgeoisie" (La Découverte, « Repères », 2000), "Les Ghettos du Gotha" (Seuil, 2007).

Dans votre livre, vous évoquez notamment la politique fiscale, via le bouclier fiscal, comme mesure emblématique de cette oligarchie...

Dans la loi TEPA votée dès l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, deux mesures symbolisent la politique fiscale du gouvernement. Tout d'abord, la baisse de 10% du plafond du bouclier fiscal qui passe ainsi de 60 à 50% de l'ensemble des revenus. Cette mesure ne concerne que les revenus les plus élevés et contrecarre la logique redistributive des impôts. Les personnes non imposables ne sont pas concernées par cette mesure et n'y gagnent rien, alors qu'ils paient la TVA ou d'autres taxes foncières. Et plus le revenu déclaré est important, plus le gain est important. Par exemple, sur un revenu de 100 000 euros, l'impôt passe de 60 000 à 50 000 euros, soit un gain de 10 000 euros. Cela accroît les inégalités entre les revenus disponibles après impôts.

Seconde mesure, la réforme du droit des successions concerne à nouveau seulement les plus fortunés. Seules moins de 10% de successions en ligne directe restaient imposables. Cette réforme exonère donc d'impôts les successions les plus élevées…

Vous prenez également l'exemple du Grand Paris…

Effectivement, Nicolas Sarkozy s'est très vite saisi de cette réforme importante de la structure de l'agglomération parisienne et de son mode de gestion. Cela s'explique déjà par le fait que Neuilly sur Seine est son fief depuis 1983. Il a été maire, puis président du conseil général des Hauts de Seine et enfin, président de l'EPAD. De nombreux politiques locaux font partie de ses plus proches soutiens comme les époux Balkany, Santini, Devedjian même si ce dernier semble être tombé en disgrâce. Ce territoire est la base géographique du président.

Derrière ce dossier, il y a la volonté de décaler la ville Capitale de Paris vers l'ouest, c'est à dire restructurer le Pôle Capitale à l'intérieur de l'agglomération de l'est de Nanterre jusqu'à l'Elysée. La capitale, ne serait plus Paris, mais un complexe de quartiers d'affaires, de quartiers résidentiels plutôt riche jusqu'aux quartiers du pouvoir politique avec l'Elysée et différents Ministères. Cette vision contrecarre le rééquilibrage de la démarche passée de Mitterrand et de Chirac qui avait développé l'est parisien, des quartiers relativement populaires avec la création de la BNF, la délocalisation du Ministère des finances à Bercy ou encore le développement de l'Université Tolbiac.

Comment analysez-vous le discours présidentiel sur la crise financière ?

Il y a double discours quand Sarkozy affirme qu'il va remettre de l'ordre et de la morale dans la régulation des marchés, des paradis fiscaux et la réalité. C'est une constante dans le discours sarkozien construit sur l'effet d'annonce de résultats ou de projets très satisfaisants. Par exemple, dans le discours présidentiel, les paradis fiscaux sont terminés, alors qu'en réalité, BNP Paribas a toujours près de 200 filiales permettant l'évasion fiscale.

La gestion de la crise avait surtout pour but d'empêcher que les banques soient en difficultés en mobilisant les moyens de l'Etat. Cela a aggravé les dettes de l'Etat qui a triplé en trois ans en octroyant des prêts, en achetant des actions négatives dites de préférence pour refinancer les banques sans possibilité pour l'Etat de participer en contrepartie à la prise de décision dans les conseils d'administration.

Quel lien faites-vous avec l'affaire Woerth/Bettancourt ?

L'affaire Woerth/Bettancourt démontre ce que nous savions sans en avoir la preuve. On savait que les familles aisées avaient ces pratiques de fraude fiscale. Madame Bettancourt a 85 millions dans les banques suisses. Et là cela devient public, un coin du voile a été soulevé. Cette popularité gênante pour Mme Bettancourt ne doit pas masquer que la majorité des grandes fortunes ont ces mêmes pratiques, cette affaire n'étant qu'une partie de l'iceberg.

Comment dépasser cette oligarchie ?

Nous envisageons principalement deux directions. Tout d'abord, en finir avec cette République qui reste censitaire dans la réalité de sa « pratique démocratique ». Par exemple, à l'Assemblée Nationale, seuls 1% des députés sont ouvriers ou employés, alors qu'ils représentent 54 % de la population active. Ils y sont donc sous représentés

> *" La nationalisation du système bancaire aurait du être la première mesure face à la crise, quitte à ce qu'elle soit temporaire. Il faudrait également fermer la Bourse. "*

au regard des 80 % d'avocats, chefs d'entreprise, industriels ou cadres supérieurs. Cette logique sélective du personnel politique entraîne une sous-représentation

> *" La capitale, ne serait plus Paris, mais un complexe de quartiers d'affaires, de quartiers résidentiels plutôt riche jusqu'aux quartiers du pouvoir politique avec l'Elysée et différents ministères. "*

systématique des catégories populaires. Cette logique devient censitaire au vu des revenus ou des patrimoines très confortables dont disposaient les députés ou les sénateurs avant leur élection, ce qui les amènent à légiférer dans le sens qui leur est favorable, du côté des possédants. Il s'agit donc de remédier à la sous représentation des catégories populaires, notamment en interdisant le cumul de mandats.

L'autre piste concerne les aspects économiques pour en finir avec les dérives financières comme le montre Frédéric Landon. Dans son ouvrage, il met à jour les mécanismes de l'économie financiarisée où la Bourse est devenue un casino qui génère des profits sans plus-values pour l'économie réelle. Comme Charles Henry Philippi, ancien directeur d'HSBC France, nous préconisons la nationalisation du système bancaire. Cela aurait du être la première mesure face à la crise, quitte à ce qu'elle soit temporaire. Il faudrait également fermer la Bourse. Elle a perdu sa vocation d'institution qui sert à drainer de l'épargne au profit de l'économie réelle, les entreprises et les sociétés de services, qui a besoin de flux financiers. On ne peut pas supprimer les banques mais il est possible de supprimer la bourse qui est devenue une institution contre-productive qui puise les richesses de l'économie réelle pour les transmettre aux actionnaires et aux spéculateurs divers et variés, et non pas de financer les entreprises. A France Télécom, par exemple, les salaires ont progressé de 19% en 10 ans, alors que sur la même durée, les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 460 %. Il y a bien un déséquilibre entre l'économie réelle et l'économie-casino.

Propos recueillis par
Jérôme Lambert et Arnaud Malaisé

Loppsi 2
une nouvelle loi liberticide

Le 28 décembre, alors que tout le monde était en vacances, le gouvernement s'est empressé de faire passer au Parlement une loi des plus répressives. Elle vise à sacrifier une fois de plus les plus faibles au profit d'une politique sécuritaire ayant en mire les prochaines échéances électorales. Ce texte est un véritable fourre-tout. La loi Loppsi 2 contient des dispositions concernant la vidéosurveillance, le téléchargement, mais également la police municipale ou le logement.

Elle interdit ainsi de vivre en cabane, en yourte, tipi, caravanes, camions, roulottes etc. permettant ainsi aux préfets d'être saisis des dossiers d'occupation de terrain et d'expulser les habitants de ceux-ci sans avoir recours à la justice. À Paris, nombre de squats où les familles les plus fragiles tentent de trouver un semblant d'équilibre risquent d'être fermés jetant à la rue femmes et enfants démunis sans solution de relogement.

Cette loi s'attaque également à la justice des mineurs. L'éducatif une fois de plus est remplacé par le tout répressif. Elle prévoit par exemple la possibilité de comparution immédiate pour les mineurs délinquants sans passer par le juge des enfants. Une mesure pour l'instant rejetée lors de l'examen du texte par le Sénat que l'Assemblée nationale se propose de réintroduire. L'instauration du couvre feu avec extension du contrat de responsabilité parentale ou l'attribution aux inspecteurs d'académie d'une mission de fichage et de sanction des jeunes décrocheurs ou absentéistes complètent ce florilège sécuritaire.

Un florilège qui ne serait pas complet si cette loi ne s'attaquait pas également aux étrangers, les assimilant ouvertement aux délinquants. Elle rend possible, partout et hors contrôle de l'identité judiciaire, le placement sous surveillance électronique. Le contexte amplifie cette mesure avec la redéfinition post remaniement du champ du ministère de l'intérieur qui englobe dorénavant l'immigration. Un retour aux sources pour Brice Hortefeux, premier titulaire de feu le ministère de l'Identité Nationale, qui a très vite repris la main sur le dossier en réclamant à ses préfets plus d'arrestations, et d'expulsions.

Avec la FSU, le SNUipp appelle à participer à la journée nationale de manifestations le 15 janvier à 14h30 d'Odéon au Sénat avant la seconde lecture au Sénat prévue à partir du 18 janvier.

Brigitte Cerf

Campagne jeunes majeurs 2011

Les préfectures éprouvent de grandes difficultés à expulser des lycéens dès lors que les établissements se mobilisent. Pour autant elles ne les régularisent pas, et attendent qu'ils aient quitté l'enseignement secondaire pour les expulser sans bruit. C'est dire combien il est important que les élèves obtiennent leur régularisation tant qu'ils sont encore dans le milieu scolaire.

RESF, dont est membre le SNUipp, a décidé de développer une campagne pour obtenir ces régularisations. Il propose de mener des actions collectives au sein des établissements pour amener les élèves sans papiers à se faire connaître (réunions, pétition de soutien) et à l'ensemble des communautés éducatives, de les soutenir jusqu'à la régularisation (mobilisations en préfecture, parrainages).

RESF propose aux élus enseignants et parents des conseils d'administration des collèges et lycées (CA) de faire voter un vœu inspiré de la résolution du Conseil régional et de faire prendre explicitement les élèves sans papiers de l'établissement sous la protection du CA. Aujourd'hui 17 établissements parisiens ont voté un vœux. C'est un début, mais ce n'est pas suffisant.

Pour donner à cette campagne un vrai retentissement, le SNUipp FSU Paris considère que c'est tous ensemble que l'on doit lutter contre cette politique en diffusant et informant sur cette campagne.

Tous les documents sont sur le site RESF
http://www.educationsansfrontieres.org/article32224.html

Nouvelle loi sur l'immigration

Pour se mettre soi disant en conformité avec la directive communautaire « retour » (dite de la honte par de nombreuses associations), une nouvelle loi sur l'immigration sera présentée au Sénat en janvier. Rétention passant de 32 à 45 jours, passage devant le juge des libertés au bout de 5 jours au lieu de 48h … sans oublier la réintroduction de l'interdiction de territoire européen après une expulsion, ou encore l'introduction de la déchéance de nationalité... La FSU condamne l'ensemble de cette loi et appelle à faire pression sur les sénateurs en participant à la mobilisation contre cette loi.

Carrière

opérations administratives du second trimestre

Prochaines CAPD

Jeudi 20 janvier
Départ en stage psychologues scolaires
Barèmes des **permutations** et demandes de 500 points (groupe de travail)

Mardi 8 mars
Accès à la hors classe
Intégration dans le corps des PE
Départs en stage CAPA-SH
Echange franco-allemands

Jeudi 31 mars
Demandes de **postes adaptés**
Congés de formation professionnelle

RIS et animations pédagogiques
mise au point

Alertés par des enseignants de diverses circonscriptions parisiennes au sujet des difficultés rencontrées pour participer à des réunions d'information syndicale, le SNUipp FSU Paris a écrit à l'ensemble des inspecteurs de circonscriptions pour leur rappeler l'état du droit des personnels sur cette question. En vertu de l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982 sur le droit syndical des fonctionnaires, les professeurs des écoles ont le droit de participer à deux demi-journées d'information syndicale sur leur temps de service. Avec la suppression du samedi matin, le ministère et l'académie de Paris ont imposé que ces deux demi-journées soient prises sur le temps de service hors temps dû devant élèves (c'est-à-dire sur les heures allouées à la concertation ou aux "animations" pédagogiques). Par conséquent, comme l'a rappelé l'Inspecteur d'académie à plusieurs reprises, les enseignants parisiens ont le droit de décompter les 6h de réunion d'information syndicale des 18h allouées aux "animations" pédagogiques. Ils peuvent donc choisir à quelle animation pédagogique ils ne participeront pas en contrepartie de leur participation à une réunion syndicale, y compris celles rendues obligatoires au niveau de la circonscription.
Le SNUipp FSU Paris demande également un retour aux dispositions antérieures, c'est-à-dire la possibilité de participer à des réunions d'information syndicale sur temps de service dû devant élèves.
Il organise de nombreuses réunions d'information syndicale sur les retraites, le travail enseignant, pour les PES, les psychologues scolaires ou sur la CLIN (liste détaillée en dernière page du journal).

Mouvement intra-départemental

Les représentants du SNUipp ont dénoncé les conditions dans lesquelles s'était déroulé le mouvement l'an passé : délais, nouvelles modalités… À la demande du SNUipp, un groupe de travail se réunira entre les représentants du personnel et l'administration le 20 janvier afin de débattre des modalités du mouvement intra-départemental 2011. Comme tous les ans, le SNUipp organisera des permanences et enverra un journal spécial sur cette question dès la parution de la circulaire en mars.

Temps partiel et disponibilité

A priori, il n'y aura pas de changement dans la circulaire « Temps partiel et mise en disponibilité » qui paraîtra en février 2011. La date butoir de retour des dossiers au Rectorat reste fixée par décret au 31 mars. En attendant la circulaire académique, pour tout savoir sur la réglementation, un dossier complet est en ligne sur le site Internet du SNUipp Paris.

Mouvement inter-départemental

La liste des enseignants participant aux permutations nationales et l'examen de leurs barèmes, ainsi que l'attribution des 500 points sera étudiée lors du groupe de travail académique du 20 janvier. Les candidats ne l'ayant pas encore fait sont invités à remplir la fiche de contrôle syndical en ligne sur le site du SNUipp Paris afin de permettre aux représentants du personnel de corriger les erreurs éventuelles de barème.
Les résultats seront connus le 14 mars 2011. Les candidats ayant obtenu leur permutation pourront participer au mouvement du département d'arrivée. Les enseignants n'ayant pas obtenu leur permutation pourront participer à la phase d'ineat/exeat.

Intégration dans le corps des PE

Avec la nouvelle loi sur les retraites, les 15 ans de services actifs qui permettaient d'être intégré dans le corps des PE en conservant la possibilité de partir en retraite à 55 ans vont progressivement passer à 17 ans. Dans le même temps l'âge de droit au départ passera progressivement à 57 ans (en fonction de l'année de naissance).
Pour les collègues intégrant le corps des PE au 1er septembre 2011, que ce soit par concours ou liste d'aptitude, il faudra justifier de 15 ans et 4 mois de services actifs pour conserver le droit à la retraite au « régime instit ».

Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2010/2011

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents

Le SNUipp Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

..... **Echelon : .....**

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € *(voir tableau ci-contre)*

☐ Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

☐ Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

66% de la cotisation est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	*40 €*	139 €	*46 €*	5	225 €	*74 €*
5	124 €	*41 €*	147 €	*48 €*	6	240 €	*79 €*
6	126 €	*42 €*	151 €	*50 €*	7	254 €	*84 €*
7	129 €	*43 €*	160 €	*53 €*			
8	136 €	*45 €*	172 €	*57 €*			
9	143 €	*47 €*	184 €	*61 €*			
10	152 €	*50 €*	198 €	*65 €*			
11	167 €	*55 €*	213 €	*70 €*			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr..	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEV

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débuteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

☐ **TACITE RECONDUCTION**

☐ Février ☐ Mars ☐ Avril ☐ Mai ☐ Juin ☐ Juillet ☐ Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés").

ORGANISME CREANCIER
Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR **424 241**

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT CODE GUICHET

N° COMPTE CLE

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

Réunions d'info syndicale

- « **Retraites,** quels changements ? » mercredi 26 janvier de 9h30 à 12h30
- « **Travail enseignant,** entre le visible et l'invisible » mercredi 2 février de 9h30 à 12h30
- « **Stage PES** du Gfen et du SNUipp » mardi 8 février de 9h à 16h30
- « **Psychologue scolaire** » vendredi 4 mars de 9h à 12h
- « **CLIN : quels changements à Paris ?** » mercredi 16 mars de 9h30 à 12h30

D'autres réunions seront programmées par la suite. La participation aux réunions d'information syndicale est un droit, chaque enseignant peut décompter deux fois trois heures sur les 18h d' « animations pédagogiques ».

Se syndiquer

une démarche individuelle au service du collectif

Se syndiquer, verser sa cotisation, c'est permettre l'activité syndicale. Les attaques du gouvernement contre le service public d'éducation, comme contre l'ensemble des salariés, sont sans précédent. Pour nous défendre, comme pour défendre l'école publique, il nous faut être nombreux et unis. Se syndiquer au SNUipp FSU Paris, cela permet de :

Etre informé
Se syndiquer permet de recevoir la presse syndicale nationale (Fenêtre sur Cours), ainsi que la presse départementale (L'école).
Se syndiquer, c'est également recevoir les informations personnelles sur sa carrière.

Rompre l'isolement
Etre syndiqué, c'est pouvoir rencontrer les collègues, dialoguer avec eux, échanger, élaborer, proposer... c'est ne plus être seul en cas de problèmes ou de difficultés.

Elaborer et défendre les revendications des personnels
Se syndiquer, c'est pouvoir contribuer à la réflexion collective et à l'élaboration des mandats et de ses actions !

Participer au mouvement d'ensemble de défense de l'école
Se syndiquer, c'est défendre, développer, et transformer l'école publique pour qu'elle permette à tous les élèves de réussir et de devenir des citoyens.

Contribuer au mouvement social
Se syndiquer, c'est agir pour une société plus juste, plus égalitaire.